



Le système d'inspection phyto et zoosanitaire en Nouvelle-Calédonie

Service d'Inspection Vétérinaire Alimentaire et
Phytosanitaire



Compétences

- Loi organique, Article 22 § 22, compétence en réglementation zoo et phytosanitaire
- Arrêté 2007-5681GNC du 27 novembre 2007 portant création de la Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales;
- Service d'Inspection Vétérinaire Alimentaire et Phytosanitaire
- Mission générale :
 - « Contribuer à prévenir et à maîtriser l'introduction, l'apparition ou la multiplication de tous risques biologiques et de certains risques chimiques susceptibles par leurs présences ou leurs développement de porter atteinte soit à la santé animale, la santé végétale ou la santé humaine, soit à l'économie ou l'environnement de la Nouvelle-Calédonie » *(Projet BP 2011, présentation Lolf)*
- Structuration: 60 agents déployés à Nouméa, Païta, Bourail, Koné, Koumac et Lifou – Deux pôles



Missions du Pôle biosécurité

- SARIZ: Chargé de la mission d'analyse de risque et d'inspection zoosanitaire
Inspection des animaux sur les foires; procédures de police sanitaire; quarantaine des animaux importés; enquêtes épidémiologiques, identification animaux, contrôle des produits vétérinaires, contrôle et exercice de la pharmacie vétérinaire.
- SARIP: Chargé de la mission d'analyse de risque et d'inspection phytosanitaire
Surveillance sanitaire des productions végétales aux fins de repérage d'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux; lutte contre des nuisibles; contrôle de l'homologation, distribution et utilisation des PPUA; contribution à l'organisation des avertissements agricoles
- SIF: Chargé de la mission d'inspection à l'importation et l'exportation
Contrôle sanitaire et de salubrité des denrées alimentaires, des végétaux, produits végétaux, animaux, et produits animaux importés; Certification vétérinaire à l'exportation de denrées alimentaires, de produits animaux, de produits d'origine animale pour les particuliers; Certification phytosanitaire des végétaux, des produits végétaux, et des produits d'origine végétale
- Partagées
Projet de réglementation relatif à la biosécurité; Projets de protocoles sanitaires pour l'exportation et l'importation de denrées alimentaires, de végétaux, produits végétaux, animaux, produits animaux



Pôle biosécurité

- ORGANISATION

- Secteur Analyse de Risque et Inspection Zoosanitaire (SARIZ)
 - 7 agents
 - Nouméa (5), Bourail (1)
 - 1 CDD
- Secteur Analyse de Risque et Inspection Phytosanitaire (SARIP)
 - 5 agents
 - Nouméa (4), Bourail (1), Lifou (1/4)
- Section Inspection aux Frontières (SIF)
 - 26 agents
 - Nouméa (9), Tontouta (14), Koné (3), Lifou (1/4)
 - 8 CDD pour tester la délégation de service
 - 4 chiens détecteurs



Principaux textes réglementaires en matière de biosécurité

- Délibération 334 portant protection des végétaux (1992);
- Délibération 112 relative au contrôle sanitaire des végétaux ou produits végétaux à l'importation ou l'exportation (1996);
- Délibération 67 sur l'introduction d'animaux et de produits animaux (1968);
- Délibération 31 relative aux conditions sanitaires pour l'introduction en Nouvelle-Calédonie, ainsi que pour l'exportation hors de Nouvelle-Calédonie, des denrées animales et produits d'origine animale (1990);
- Délibération relative à l'importation des produits de la mer et d'eau douce et de leurs sous-produits (1999);
- Délibération 238 relative à la biosécurité aux frontières internationales de la Nouvelle-Calédonie (2006);



Dispositif pré-frontières: Réglementation

- Elaboration de la réglementation
- Application de la réglementation avec un dispositif de:
 - Permis d'importation et certification;
 - Protocoles spécifiques d'importation (Maïs grain, maïs pop-corn, cacahuètes, sable, calcaire)
- Echanges et négociations avec les services officiels des pays tiers
- Echanges avec entreprises, transitaires et particuliers avant importations
- Communication aux frontières sur les produits interdits
- Travail particulier avec certaines entreprises minières
 - Formation à la biosécurité et l'inspection;
 - Inspection des matériels et emballages avant envoi;
 - Correspondant sanitaire



Dispositif aux frontières: inspection

Statistiques SIF/SIVAP/DAVAR		2005	2006	2007	2008	2009
Aéronefs	Contrôle physique	620	539	361	389	289
Navires	Contrôle physique	772	884	809	803	621
Passagers	Contrôle physique	22795	20646	19863	21752	24665
Containers	Contrôle physique	NF	NF	NF	NF	597
Marchandises commerciales	Contrôle documentaire	8405	9394	9326	10110	9805
	Contrôle physique	1609	1891	2039	2424	3359
	Rapport physique sur documentaire	19%	20%	22%	24%	34%
Marchandises privées	Paquets poste	662	2151	2973	3487	3121
	Bagages en rush	NF	NF	NF	45	30
Actes administratifs délivrés	Permis phytosanitaires	1402	1753	1582	1465	1366
	Certificats phytosanitaires	285	457	225	224	184
	Certificats zoosanitaires	1205	1051	912	708	697

Partenaires de contrôle privilégiés: Douanes, Agences de transit



Dispositif post-frontières: surveillance et lutte

- Phytosanitaire

- Surveillance phytosanitaire

- Fourmis de feu

- Surveillances régulières 2 fois par an: Nouméa, Tontouta
 - Goro, Doniambo, Vavouta

- Mouche des fruits

- Depuis 2005, 65 pièges
 - Partenariat avec une association d'arboriculteurs (Arbofruits)

- Action de lutte

- Banana Bunchy Top virus (1999): Progression en Province Nord, surveillance des zones tampons, prospection et formation des populations (Arbofruits)



- Zoosanitaire

- Surveillance zoosanitaire

- Plans de surveillance/OIE en rapport avec LNC
 - ASA (Apiculture)

- Action de lutte

- Babésiose
 - GDS (Tique)



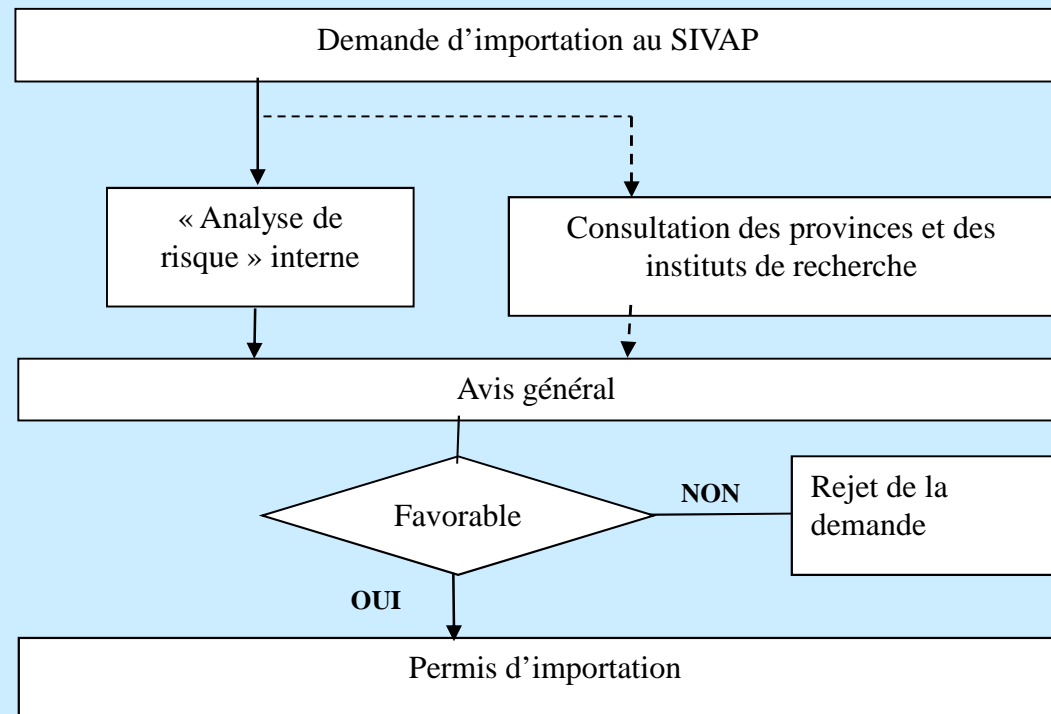


Amélioration Biosécurité

- 2 arrêtés en 2007
 - Organismes nuisibles végétaux dont la détention et le transport sont interdits en Nouvelle- Calédonie
 - Espèces végétales présentant un potentiel envahissant et dont l'importation est interdite
- Elaboration des arrêtés d'application de la délibération sur la biosécurité
 - Premier projet d'arrêté porte sur la refonte complète de la réglementation en matière zoo et phytosanitaire sur les produits à risques avec des nouveautés comme:
 - La mise en place de listes végétales positives et négatives;
 - La notion d'analyse de risque partagée;
 - Cadrage des demandes des organismes de recherche.
 - Autres arrêtés d'application porteront sur:
 - Agrément sanitaire des ports et aéroports;
 - Mise en place de zones de clearance sanitaire agréées;
 - Agrément de prestataires de traitements;
- Reconstruction de la Quarantaine Animale;
- Création d'une Quarantaine végétale et d'un laboratoire de phytopathologie;



Gestion de nouvelles demandes d'importation



- Exemples de consultation suite à des demandes d'importation :
 - *Eisenia fetida* pour vermicompostage en 2010 – Avis négatif;
 - *Amblyseius swirskii* pour lutte biologique en 2009 - Avis négatif;
 - *Spiruline* pour production d'algues en 2009 – Avis positif.



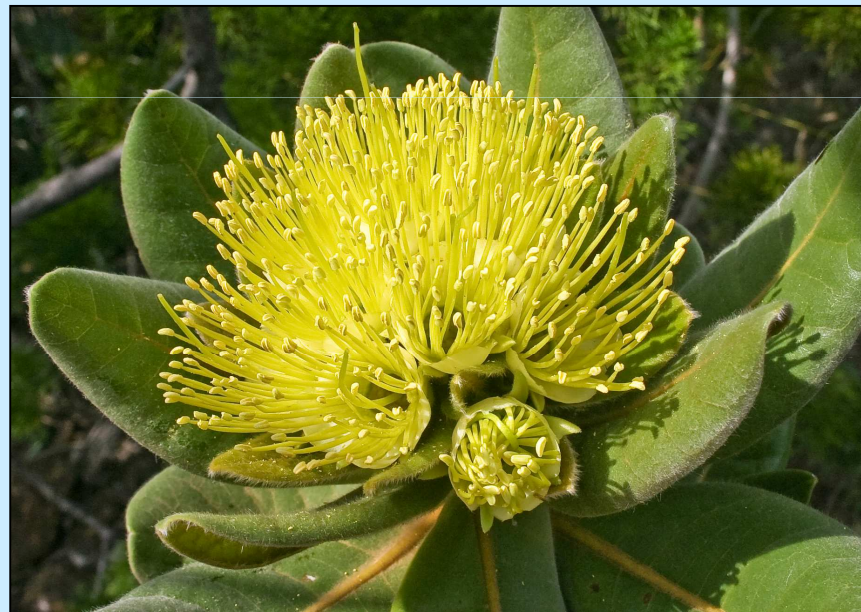
Quelques interceptions identifiées

- Puceron de la laitue (*Ribisnigri nasonovia*), Australie, 2007
- Poissons divers (15 spp), Singapour, 2008
- Œufs de coqs de combat, Ile de la Réunion, 2008
- Crapaud buffle (*Bufo marinus*), Australie, 2009 et 2010
- Mangouste indienne (*Herpestes javanicus*), Fidji, 2010





Merci de votre attention



Xanthostemon ferrugineus